JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Bulletin municipal n°4

Bulletin Municipal

Mars 2018

Saint Félix de Reilhac et Mortemart

LE MOT DU MAIRE

C'est avec un très grand plaisir que je vous retrouve dans ce bulletin municipal de 2018 pour vous tenir informé des réalisations et des projets.
En premier lieu, nous terminons actuellement les travaux d'aménagement de la traverse du bourg pour la sécurité et la protection des habitants du village. Ensuite, nous avons réalisé un garage municipal pour le stockage du matériel et renouvelé le véhicule communal.
2017 fut une année importante pour notre réseau d'eau potable. En effet, d'importants travaux ont été engagés pour améliorer la qualité du service par la sectorisation, la réfection intégrale du secteur du bourg et l'alimentation du secteur de la Marterie.
Pour 2018 et 2019, nous avons un projet d'acquisition d'un immeuble en centre bourg pour la réalisation de logements locatifs. Les études de faisabilité sont actuellement en cours. Par ailleurs, en vue des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, le conseil municipal a approuvé le projet d'embellissement du monument aux morts. Nous restons également attentifs à l'état de nos voies communales qui nécessitent des interventions régulières.
Nous avons appris dernièrement que la montée en débit internet sur le secteur de Saint Félix est opérationnelle. Pensez à vous rapprocher de votre fournisseur pour connaître les modalités nécessaires.
Retrouvez toutes les informations de votre commune sur le site internet www.saint-felix-de-reilhac-et-mortemart.fr et sur la page Facebook du Comité des Fêtes.

Je remercie les bénévoles des associations communales qui animent le village par leurs manifestations culturelles et festives.
Je souhaite vivement la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune.

Enfin pour conclure, en 2017, les électeurs ont choisi un jeune Président de la République se disant ni de droite ni de gauche soucieux d'une nouvelle orientation pour notre pays. Je lui souhaite pleine réussite et que surtout la marche soit vers l'avant.

Bien cordialement à vous tous.

Jean-François AUTEFORT
Maire de Saint Félix de Reilhac et Mortemart

ÉTAT CIVIL

De janvier 2015 à décembre 2017

Naissances

Le Maire et le Conseil Municipal de Saint Félix de Reilhac et Mortemart présentent leurs sincères félicitations aux parents ainsi que tous leurs vœux de bonheur et santé à :

- Charles Léandre AUTEFORT KAMGANG
- Eyden ROULIERE

Mariage

Le Maire et le Conseil Municipal de Saint Félix de Reilhac et Mortemart s'unissent pour souhaiter beaucoup de bonheur aux nouveaux mariés :

- Alexandra FAHRNER & Karim BERHOUMA
- Carine GALLET & Frédéric MÉFIANT

Décès

Le Maire et le Conseil Municipal de Saint Félix de Reilhac et Mortemart présentent leurs sincères condoléances à la famille et aux proches de :

- Michèle LAVAULT épouse FRANÇOIS
- Marie-Noëlle HOESTLANDT
- Albert LAPORTE
- Jean-Louis SAULIÈRE
- Dominique FRANÇOIS
- Jean-Paul GIRODEAU

PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLU Intercommunal de la Vallée de l'Homme : un outil pour dessiner votre territoire

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Jusqu'à présent chaque commune possède son propre document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale) avec pour chaque cas des règles différentes. Dans un souci d'harmonisation, le conseil communautaire et les communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme ont fait le choix d'assurer la compétence élaboration des documents d'urbanisme au niveau intercommunal. L'intercommunalité est l'échelle qui favorise une mutualisation des moyens et des compétences et qui permet un aménagement du territoire équilibré, durable et solidaire.

Ainsi la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme engage l'élaboration d'un PLU unique qui couvrira ses 28 communes. Elaboré à cette échelle, en concertation avec les 28 communes, et l'ensemble des acteurs et partenaires, il constituera le nouveau document de planification de référence, pour le développement de notre territoire, plus lisible et cohérent.

Différences entre PLU et Carte Communale

La carte communale délimite seulement les zones constructibles des zones inconstructibles et ne comprend pas de règlement (aucune possibilité de préciser des règles de construction : densité, hauteur, recul et aspect extérieur… adaptées au contexte local).

Le PLU forme un document d'urbanisme beaucoup plus complet qui permet d'exprimer un projet de territoire au travers du PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Il définit de manière précise les règles de constructibilité applicables à chaque terrain et permet une vision prospective à 10 ans pour une évolution progressive et une maitrise quantitative et qualitative du territoire.

Les étapes et le calendrier prévisionnel

4 décembre 2014 : lancement de la démarche par délibération

2015 : mise en place procédure et appel d'offre bureau d'étude

2016 : Diagnostic territorial

Analyse fine du territoire en matière de développement urbain, habitat, équipements et services ; mais aussi activités économiques et tourisme ; environnement, paysage, identité du territoire, agriculture et forêt. De grands enjeux vont ainsi ressortir.

Fin 2016-Début 2017 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Les orientations du PADD correspondent au projet de territoire issu du diagnostic territorial. Projet politique des élus présenté en réunions publiques et débattu à l'échelle de chaque commune puis en Conseil Communautaire. Il permet de territorialiser les grands enjeux du Territoire de manière schématique.

2017 : Règlement et élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Le règlement graphique correspond à un zonage du territoire à l'échelle de chaque parcelle. Le règlement écrit précise les règles à appliquer à chaque secteur. Les OAP et le règlement participent à la mise en oeuvre du PADD et exposent comment seront mis en valeur, restructurés ou aménagés les secteurs du territoire.

Arrêt du projet de PLUi et bilan de la concertation

2018/2019 Consultation des Personnes Publics Associées, PPA (Préfet de la Dordogne, Président du Conseil Départemental de la Dordogne, Président de la la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente, Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, Président de la Chambre de l'Agriculture, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ... etc.)

Enquête publique 2019 : Approbation et entrée en vigueur du PLUi

TRAVAUX / RÉALISATIONS / ACQUISITIONS

Voirie communale :

Travaux de voirie réalisés en 2015/2017 : Réfection totale des voies communales suivantes :

La Veyssière	La Castellenie
La Veyssière Nord	Les Joinets

Réfection des bordures de virages et accotements

La Ferreyrie	La Franval

Réalisation d'un garage municipal par autofinancement

Renouvellement du véhicule communal par autofinancement

Travaux dans l'église de Saint Félix de Reilhac :

Achat de bancs pour l'église réalisés par l'ESAT Bertrand de Born de Clairvivre à Salagnac

Restauration des vitraux de l'église de Saint Félix de Reilhac par Messieurs CLAUZURE et MAHMOUDI.

RÉALISATION EN COURS

TRAVERSE du BOURG

Les travaux de réfection du bourg ont lieu actuellement. Ces travaux prévoient la sécurisation des carrefours de Mortemart, de Saint Léon et du délaissé ainsi que l'aménagement piétonnier, l'embellissement des places de l'église et de la mairie et une réduction de chaussée avec une chicane en entrée pour inciter à réduire la vitesse des automobilistes. Des radars pédagogiques compléteront le dispositif. Cette opération est financée avec l'aide de l'Etat, du Département et de la Communauté des communes Vallée de l'Homme. La fin des travaux est prévue pour le 1er semestre 2018.

SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le service d'eau potable de la commune est toujours géré en régie municipale.
La loi de Nouvelle Organisation Territoriale (dite NOTRe) du 7 août 2015 prévoit le transfert de la compétence eau potable aux communautés de communes en 2020. Cette loi ne nous apporte aucune satisfaction et nous sommes actuellement en réflexion sur le devenir de notre réseau d'eau et sa gestion.
Rappelons que notre réseau comporte 30 km environ de canalisation, 1 château d'eau, 1 surpresseur et 1 forage.
Le réseau d'eau potable dessert 140 abonnés et depuis le 1er janvier 2017 l'intégralité de la commune de Mauzens-Miremont.

Le taux de perte sur le réseau d'eau potable était en 2013 de 20%. Il est actuellement d'environ 15%. Pour continuer à améliorer ce rendement et préserver nos ressources, d'importants travaux ont été engagés :

- **Remplacement de la pompe du forage, de l'automate, de la pompe doseuse chlore et du surpresseur du Maine,**

- **Réfection du réseau d'eau dans le Bourg** en vue des travaux d'aménagement de la traverse.

Travaux d'extension du réseau d'eau potable – secteur la Marterie :

Un important programme d'extension de réseau d'eau potable a été réalisé en 2017 pour alimenter le secteur de la Marterie. Ce projet a été réalisé à la demande du propriétaire du Golf de la Marterie et de celui de la Chartreuse. Il a permis le raccordement de la dernière maison non alimentée en eau sur Saint Félix de Reilhac et Mortemart.

Coût total de l'opération HT	60 601,13€ HT
Coût total de l'opération TTC	**72 721,36€ TTC**
Participation du service de l'eau pour l'opération	15 000,00€
Frais de raccordement de la Chartreuse prise en charge par son propriétaire	14 379,84€ TTC
Frais de raccordement de votre projet Prise en charge par propriétaire LAMY GROUP	43 341,52€ TTC

La commune s'est lancée **dans un programme de diagnostic et de sectorisation** du réseau d'eau potable. Le diagnostic a permis de faire le point sur l'état de notre réseau, son rendement, sur la qualité de notre ressource et les moyens nécessaires pour la préserver. De ce fait, un plan de sectorisation a été mis en place par la pose de débitmètres par secteur. Les travaux ont eu lieu au mois de novembre 2017 .

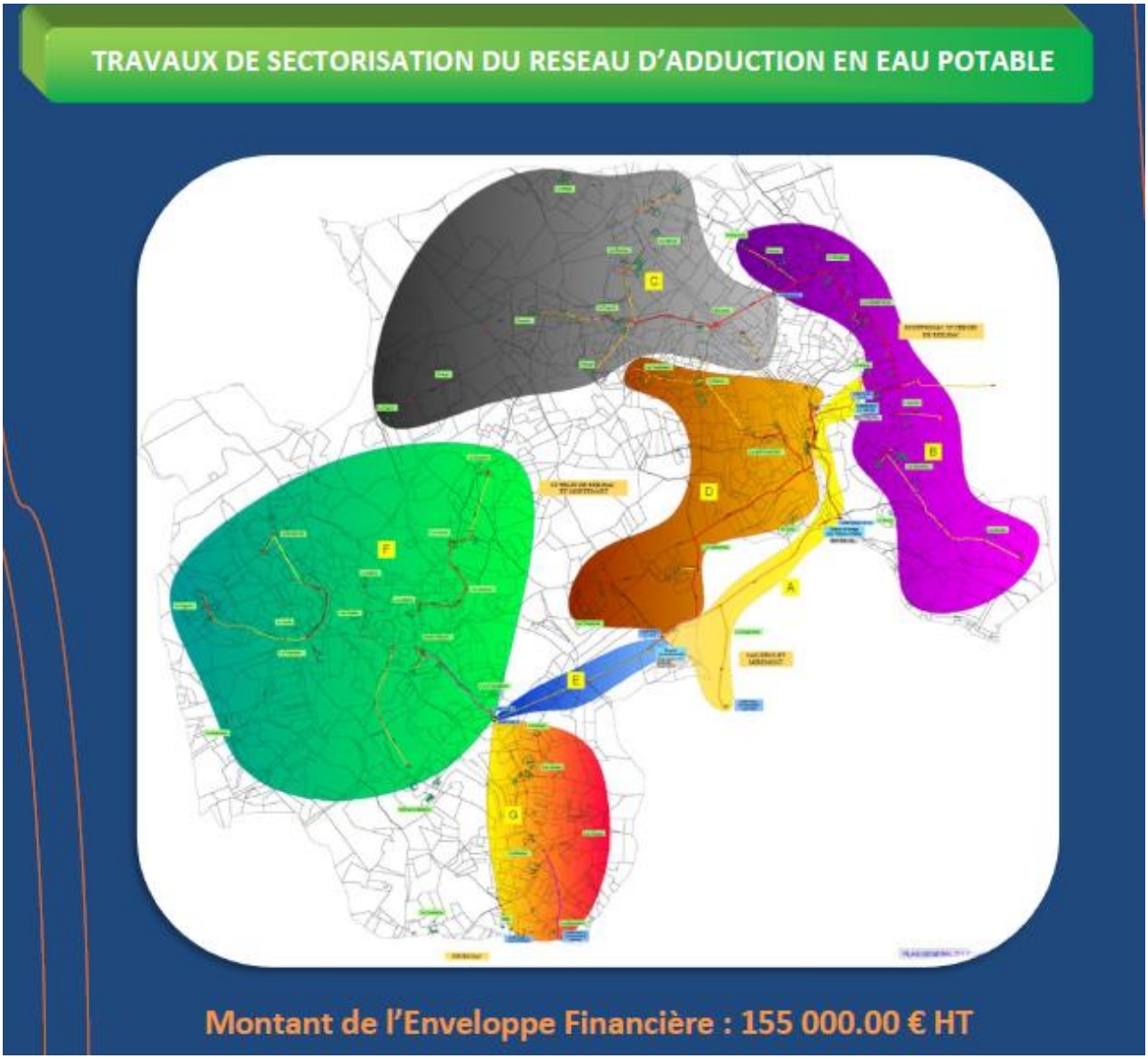

Plan de financement

Part commune 71 903,00€ HT

Part Agence de l'Eau Adour Garonne 83 097,00€ HT

Engagement dans le développement durable

La commune a signé en 2016 **la charte 0 herbicide** avec le Département de la Dordogne. Cette démarche engage la commune à repenser l'usage des produits phytosanitaires dans l'espace public et en limiter leurs emplois. A ce titre, nous avons inscrit notre agent technique dans un programme de formation pour approfondir ses connaissances sur la maîtrise des espaces verts et les différentes techniques d'enherbement.

Sécheresse 2016 – non reconnaissance de l'état de castatrophe naturelle

Par arrêté interministériel du 27 septembre 2017 paru au journal officiel le 20 octobre 2017, la commune de ST FELIX DE REILHAC et MORTEMART n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour l'année 2016.
Pour information, 140 communes du département avaient demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. L'Etat a rejeté toutes les requêtes.
Face à l'incompréhension suscitée par cet arrêté, la commune a décidé d'intenter un recours auprès du Tribunal Administratif contre cette décision des services de l'Etat. Pour cela, elle a confié cette mission aux avocats du Cabinet Chapon.
Pour compléter notre dossier de recours, nous demandons donc aux personnes qui avaient déposé une déclaration de sinistre de transmettre en mairie tous les documents de type devis et études. Ces documents seront transmis au cabinet d'avocats qui fera une évaluation du montant des sinistres et du caractère exceptionnel de cette sécheresse.
Forts de votre soutien, nous vous remercions de votre participation dans cette démarche

NOTRE PAGE d'HISTOIRE

Projet d'embellissement du monument aux morts

Dans le cadre du centenaire de la fin de la première guerre mondiale et pour honorer les soldats de Saint Félix de Reilhac et Mortemart morts pour la France, la commune réalisera des travaux sur le monument aux morts. Les Morts pour la France de la première guerre mondiale seront inscrits sur deux stèles complèmentaires et les victimes de la seconde guerre mondiale seront gravées sur la stèle principale. Nous souhaitons participer au devoir de Mémoire en honorant nos morts dans un même espace de commémoration. Nous vous dévoilons donc le projet d'embellissement du monument aux morts (réalisation courant 2018).

Le saviez-vous

La commune de Saint Félix de Reilhac et Mortemart compte 30 victimes de la première guerre mondiale. Le site internet du Ministère des Armées permet d'accéder aux données de l'Etat concernant les conflits de la Première et Seconde Guerre Mondiale.

www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr.

Mémoire des hommes est une base de données qui présente plus de 1,4 million de fiches individuelles numérisées de militaires décédés au cours de la Grande Guerre et ayant obtenu pour la plupart la mention "Mort pour la France", le fichier d'état civil militaire de la Seconde Guerre mondiale rassemblant l'ensemble des quelques 200 000 militaires morts durant les opérations qui se sont déroulées entre 1939 et 1945.

Les rendez-vous de la généalogie

Vous aimez la généalogie ? Les réunions de Généalogie ont lieu le deuxième samedi des mois impairs à partir de 14 h dans la salle des fêtes de Saint Félix. Joignez-vous au groupe et comme Anne-Catherine BALLAND faites-nous part de vos découvertes.

Prochain rendez-vous **le 12 mai 2018**. Contact Anne-Catherine BALLAND 06 83 03 46 16.

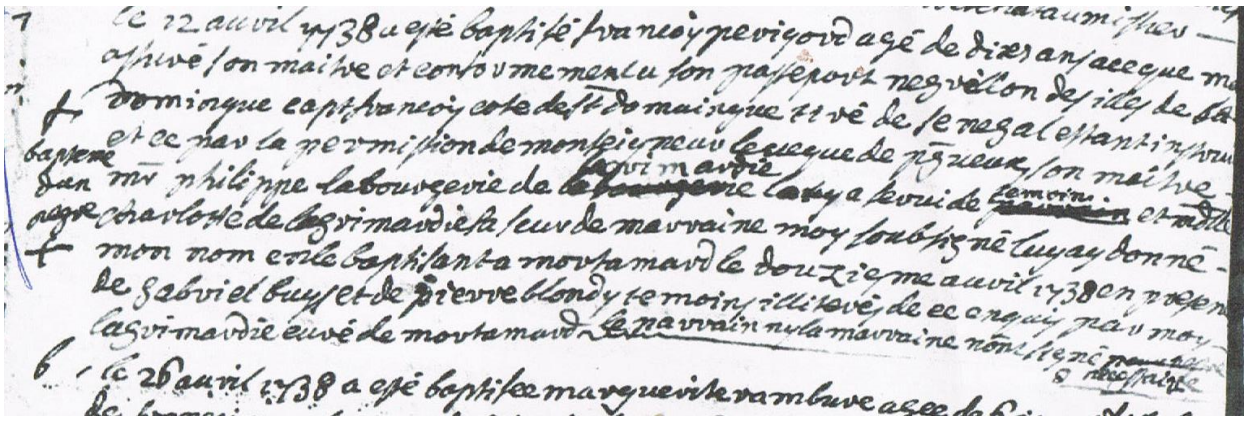

Baptême d'un nègre (en marge)

« Le 12 avril 1738 a été baptisé François Périgord âgé de dix ans a ce que moi approuvé son maitre et conformément à son passeport négrillon des iles de Saint Domingue Cap François cote de St Domingue arrivé de Sénégal étant approuvé et ce par la permission de monseigneur l'évêque de Périgueux son maitre Mr Philippe Labourgerie de Lagrimardie. Lafay a servi de (parrain)témoin et a la dite Charlotte de Lagrimardie sa sœur de marraine moi soussigné leur ai donné mon nom en le baptisant à Mortemart le douzième avril 1738 en présence De Gabriel Bays et de Pierre Blondy témoins illettrés de ce qui par moi Lagrimardie curé de Mortemart, le parrain et la marraine n'ont signe pour ne savoir le faire. »

Insolite

A l'occasion de la fête du Terroir et des Traditions du Bugue, un concours cantonal était organisé pour élire la meilleure soupe.

La commune de Saint Félix de Reilhac et Mortemart a obtenu **le 1er prix**. Félicitations à notre cuisinier à Jean Louis LACOMBE.

Les derniers événements et ceux à venir

2ème repas de la convivialité

Le 24 février a eu lieu le 2ème repas de la convivialité. Nous avons souhaité offrir un repas et un moment de convivialité à nos aînés. Ce repas ouvert à tous est l'occasion de réunir les habitants de la commune et maintenir nos liens entre les générations.

Le Comité des fêtes – dates à retenir

Le 7 avril 2018 Repas – soirée basque	**La fête 4 & 5 août** Repas et animations diverses

Attention, Le Comité des Fêtes recherche des bénévoles. Envie de participer à la vie de votre commune !!! Rejoignez l'équipe du Comité des Fêtes.

Association Culture et Patrimoine – date à retenir

Le 29 juin à 20h

TROUBADOURS ET TROUVERES Concert de musique et chants médiévaux avec Catherine Joussellin et Maurice Moncozet à l'église de Mortemart,

ZA La Terrasse 24260 LE BUGUE

Tél :05.53.08.74.55

Horaires d'ouvertures :

Du Lundi au Samedi : 9h/12h et 13h30/17h30

Les Farges 24580 ROUFFIGNAC

Tél : 05.53.05.30.02

Horaires d'ouvertures :

Lundi, mercredi,jeudi, vendredi et samedi :

9h/12h et 14h/17h30

Fermée le mardi

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LES ENTREPRENEURS DE LA COMMUNE

CONSULTANT IMMOBILIER	
Marie Noëlle CLAUZURE	06 09 72 41 65
MARCHANTS-NEGOCIANTS VEHICULES TOUTES MARQUES	
Julien & Silvain ATALAYA	06 75 87 15 16
BÂTIMENTS-TRAVAUX PUBLICS	
Abri-piscine	
Bio Solair 3000	06 77 26 34 02
Charpente-Couverture	
Vincent MENOT	06 23 61 09 00
Thierry SAULIÈRE	06 83 43 15 91
EXPLOITANT FORESTIER	
Jean-Jacques AUTEFORT	06 82 06 63 57
PLOMBERIE-CHAUFFAGE	
Ets SEBAC Eylian CARDON	05 53 03 25 78
TRAVAUX PUBLICS	
Jean Louis AUTEFORT	06 83 25 51 29
Dominique LAPORTE	06 89 47 78 23 ou 05 53 03 24 85
TOUS TRAVAUX DIVERS	
Alain CLAUZURE	06 79 61 45 47

TOURISME-LOISIRS

CAMPINGS	
Domain de Landrevie	05 53 03 20 94
Roc de Lavandre	05 53 03 23 47
FERME ÉQUESTRE	
Ferme Équestre La Franval	05 53 03 23 98
GOLF	
Golf Blue Green La Marterie	05 53 05 61 00
PARC D'ATTRACTIONS ET DE LOISIRS	
La ferme de Jacquou	05 53 54 15 57
PARC D'ÉLEVAGE DES SANGLIERS	
Les sangliers de Mortemart	05 53 03 21 30
ARTISAN POTIER	
Anne-Marie CARDON	06 89 42 36 78
RESTAURANTS	
Café Marterie du golf de la Marterie	05 53 05 61 00

AV

Mairie de Saint Félix de Reilhac et Mortemart

PLACE DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940
24 260 SAINT FÉLIX DE REILHAC ET MORTEMART

Téléphone : **05 53 03 22 93**
Fax : 05 53 08 66 71
Courriel : mairie.24404@orange.fr

La mairie est ouverte :

Lundi et jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Retrouvez tous nos informations sur le sites internet de la commune www.saint-felix-de-reilhac-et-mortemart.fr/

Rejoignez toute l'équipe du Comité des fêtes sur leur page Facebook

A bientôt !!!

Réalisation des Frères Toqué et Photo Eric Sander